

**Communiqué de presse :**

**Conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2017**

**Le Conseil d'administration de Pôle emploi s'est réuni le mercredi 19 décembre 2017. Un bilan des dépôts d'offres sur [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) par les entreprises a été présenté dans ce cadre. Le vote du budget 2018 a également été approuvé par le Conseil d'administration.**

***Bilan des dépôts d'offres sur [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) par les entreprises\****

42,3 millions d'embauches (interim compris) ont été enregistrées en France en 2016, dont 7,6 millions sur des contrats de plus d'1 mois.

Parmi les offres d'emploi déposées à Pôle emploi :

- 2,9 millions ont été pourvues et, dans la moitié des cas, le recrutement s'est effectué en moins de 38 jours ;
- 97 000 ont été annulées par l'employeur car son besoin avait disparu ;
- 53 000 étaient toujours en cours ;
- 150 000 ont été abandonnées faute de candidat adéquat.

Les offres d'emploi concernées par un abandon faute de candidats, qui représentent 4,7% de l'ensemble des offres déposées à Pôle emploi, ont suscité des candidatures dans 87% des cas, mais les employeurs jugent celles-ci trop peu nombreuses ou inadéquates.

La part de recrutements abandonnés faute de candidats est plus élevée dans les petites entreprises. Pour répondre aux besoins en main d'œuvre de ces employeurs et limiter les abandons de recrutement, Pôle emploi expérimente actuellement dans 4 régions un service d'appui aux Très Petites Entreprises (TPE).

Par extrapolation, le nombre annuel de projets de recrutement abandonnés faute de candidats en France est estimé entre 200 000 et 330 000, parmi lesquels 144 000 concerne un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

***Présentation et vote du budget 2018***

Le Conseil d'administration de Pôle emploi a voté le budget 2018 qui lui a été présenté ce jour. Celui-ci découle des orientations prévues dans le cadre de la convention tripartite 2015-2018. Le budget sera à l'équilibre pour l'année à venir et le budget socle des dépenses d'interventions sera maintenu. Ce budget d'un montant de 5 191,9 M€ se décompose de la façon suivante :

- 885,7 M€ de charges d'intervention ;
- 4170,3 M€ de charges de fonctionnement ;
- 135,9 M€ d'investissements.

Il permettra la mise en œuvre de la nouvelle classification des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et favorisera la poursuite du développement des compétences des agents et des managers, grâce à un plan de formations ambitieux.

\*Résultats de l'enquête « offres difficiles à satisfaire » réalisée à l'été 2017 auprès d'établissements ayant déposé une offre à Pôle emploi.

**Contact presse :**

Marjorie Aubert : 01 40 30 63 46